

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil

(Du 29 mars 2010)

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE**Projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 4.200.000 francs relatif au transfert des filières du Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN) au Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâtelaises (CIFOM)**

La commission "Microtechnique CPLN CIFOM",

composée de M^{mes} et MM Baptiste Hurni, président, Charles Häsler, vice-président, Bernhard Wenger, rapporteur, et Claude Borel, Matthieu Béguelin, Caroline Gueissaz, Claude Guinand, Françoise Jeandroz et Tourya El Kadiri,

fait les propositions suivantes au Grand Conseil:

Entrée en matière (art. 64 OGC)

A l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret, puis de le modifier comme suit:

Projet de décret bis (art. 60, al. 2, OGC)

Article premier Un crédit d'engagement de 4.200.000 francs est accordé au Conseil d'Etat pour subventionner la rénovation des bâtiments nécessaire au transfert des filières du Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN) au Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâtelaises (CIFOM).

A l'unanimité, la commission a accepté cet amendement.

Titre

Décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 4.200.000 francs relatif à la rénovation des bâtiments nécessaire au transfert des filières du Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN) au Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâtelaises (CIFOM)

A l'unanimité, la commission a accepté cet amendement.

Vote final

A l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel qu'il sort de ses délibérations dans sa version bis.

Préavis sur le traitement du projet (art. 102ss OGC)

A l'unanimité, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

Postulats déposés (cf. annexe)

Le groupe UDC a déposé un postulat qu'il a retiré lors de la deuxième séance de la commission, au profit d'un postulat rédigé par la commission elle-même (cf. annexe).

Par 8 voix contre 1, la commission propose au Grand Conseil d'accepter son postulat.

Neuchâtel, le 7 mai 2010

Au nom de la commission Microtechnique CPLN
CIFOM

Le président,

B. HURNI

Le rapporteur,

B. WENGER

7 mai 2010

10.135
ad 10.018

Postulat de la commission Microtechnique CPLN-CIFOM

Politique cantonale de la formation post-obligatoire

Nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier l'adaptation des structures de la gestion des établissements de la formation post-obligatoire cantonale, dans un souci de rationalisation, de vision véritablement cantonale et dans l'esprit du RUN et notamment dans la perspective du futur TransRUN.

Par 8 voix contre 1, la commission propose d'accepter ce postulat.